Parlement européen
2024-2029

Commission de l'emploi et des affaires sociales

2024/2121(INI)

14.5.2025

AVIS

de la commission de l'emploi et des affaires sociales

à l'intention de la commission du développement régional

sur le rôle de la politique de cohésion dans l'accompagnement de la transition juste
(2024/2121(INI))

Rapporteure pour avis: Giusi Princi

PA_NonLeg

AMENDEMENTS

La commission de l'emploi et des affaires sociales présente à la commission du développement régional, compétente au fond, ce qui suit:

Amendement 1

Proposition de résolution
Visa 2

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu les articles 4, 162, 174 à 178, et 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE),	– vu les articles 4***, 9, 151, 153***, 162, 174 à 178, et 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE),

Amendement 2

Proposition de résolution
Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le socle européen des droits sociaux et son plan d'action,

Amendement 3

Proposition de résolution
Visa 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission du 5 mars 2025 sur «l'union des compétences» (COM(2025) 0090),

Amendement 4

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le règlement (UE) 2021/691 du Parlement européen et du Conseil du

	28 avril 2021 relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM) et abrogeant le règlement (UE) nº 1309/2013[1 bis],
	[1 bis] JO L 153 du 3.5.2021, p. 48-70, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/691/oj.

Amendement 5

Proposition de résolution
Visa 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 23 novembre 2023 sur la création d'emplois – transition juste et investissements d'impact[1 bis],
	[1 bis] JO C, C/2024/4224, 24.7.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/4224/oj.

Amendement 6

Proposition de résolution
Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les principes directeurs de l'Organisation internationale du travail de 2015 pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous,

Amendement 7

Proposition de résolution
Visa 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport d'Enrico Letta du 17 avril 2024 intitulé «Much more than a

market»,

Amendement 8

Proposition de résolution
Visa 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission du 26 février 2025 intitulée «Le pacte pour une industrie propre: une feuille de route commune pour la compétitivité et la décarbonation» (COM(2025)0085),

Amendement 9

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'objectif ***ambitieux*** consistant à passer à une économie neutre en carbone d'ici 2050 peut créer de nouvelles possibilités mais aussi engendrer des difficultés pour les régions qui subissent les ***conséquences*** néfastes de cette transition;	A. considérant ***que le déploiement d'une stratégie ambitieuse en matière de climat est indispensable pour garantir la prospérité et le bien-être à long terme;*** que l'objectif consistant à passer à une économie ***moderne, compétitive, durable et*** neutre en carbone d'ici 2050 peut créer de nouvelles possibilités mais aussi engendrer des difficultés pour les régions qui subissent les ***répercussions*** néfastes de cette transition***, en particulier les zones rurales et périphériques***; ***qu'il est essentiel de mettre l'accent sur les régions, les travailleurs et les groupes affectés, qui subissent les répercussions néfastes de cette transition, afin de s'assurer que personne ne soit laissé pour compte; qu'il convient de tenir compte de la dimension de genre de la transition juste;***

Amendement 10

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que les régions périphériques font face à des désavantages structurels, notamment des infrastructures moins développées, des investissements moindres et des disparités socio-économiques persistantes, qui sont exacerbés par le déclin démographique, par la fuite des cerveaux et par une moindre diversification industrielle;

Amendement 11

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A ter. considérant qu'une transition juste implique de tirer le meilleur parti des possibilités sociales et économiques qu'offre l'action climatique, tout en limitant et en gérant soigneusement les difficultés telles que les pertes d'emploi et les conséquences imprévues des politiques climatiques; que, pour être juste, la transition devrait garantir l'inclusion sociale, réduire la pauvreté et les inégalités, saisir le potentiel de création d'emplois de qualité, favoriser la démocratie au travail, garantir des conditions de travail décentes et protéger les droits des travailleurs dans tous les secteurs afin de garantir la justice sociale pour tous;

Amendement 12

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que ***nombre*** des industries les plus durement touchées par la décarbonation ***présentaient des conditions***	C. considérant que ***certaines*** des industries les plus durement touchées par la décarbonation ***étaient traditionnellement***

de travail défavorables et dépendaient de travailleurs saisonniers, qui aspiraient à la justice sociale avant la transition;	***des secteurs vitaux pour l'Europe, qui généraient des millions d'emplois; que*** la transition ***vers la durabilité écologique doit aller de pair avec la justice économique et sociale, la création d'emplois de qualité et le maintien de normes sociales élevées***;

Amendement 13

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que le Fonds pour une transition juste (FTJ) ***devait*** être un outil essentiel pour garantir que les personnes vivant dans les territoires ***affectés*** par la transition vers la neutralité climatique ne ***soient*** pas laissées de côté; qu'à ce jour, ce Fonds présente un taux d'absorption inférieur à 5 %;	D. considérant que le Fonds pour une transition juste (FTJ) ***devrait*** être un outil essentiel pour garantir que les personnes***, en particulier les travailleurs,*** vivant dans les territoires ***touchés*** par la transition vers la neutralité climatique ne ***sont*** pas laissées de côté; qu'à ce jour, ***néanmoins,*** ce Fonds présente un taux d'absorption inférieur à 5 %; ***que le nombre d'emplois créés par le FTJ n'est pas en passe de couvrir les emplois qui devraient être perdus à mesure que les industries à forte intensité de carbone se tournent vers des technologies plus propres; qu'il est essentiel de remédier au retard d'investissement dans le domaine de la R&D afin de garantir que toutes les régions, y compris les régions périphériques, peuvent effectivement participer à la double transition écologique et numérique; que l'objectif de l'Union consistant à investir 3 % du PIB dans la R&D afin de soutenir l'innovation et de garantir une transition inclusive et juste dans toute l'Union n'a pas encore été atteint; qu'une politique sociale préventive menée au moyen d'investissements précoces dans l'éducation des enfants et le soutien aux familles engendrera à l'avenir un important retour social sur investissement; que la transition verte et numérique nécessite des filets de sécurité et des mécanismes de protection efficaces***

pour soutenir les travailleurs affectés;

Amendement 14

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que les recommandations adressées aux États membres concernant une stratégie globale, dotée de moyens budgétaires appropriés afin de lutter contre la pauvreté, et en particulier la pauvreté des familles et des enfants dans l'Union, ainsi que les politiques et actions visant à la mettre en œuvre favorisent l'approfondissement du marché unique et les progrès vers la réalisation de la cohésion économique, sociale et territoriale, et soutiennent l'objectif d'une Europe des régions diverse, compétitive et inclusive porté par la Commission;

Amendement 15

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que la transition vers une économie bas carbone, la crise climatique mondiale et la pollution, avec leurs conséquences sur l'alimentation, l'éducation et la santé, constituent également une crise des droits de l'enfant dans les différentes et nombreuses régions de l'Union, et qu'il convient de prendre des mesures efficaces et significatives afin que les enfants et les générations futures puissent grandir avec dignité et soient équipés pour le futur marché des travailleurs qualifiés;

Amendement 16

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que les anciennes régions tourbières et minières risquent de voir leur ***activité économique se paralyser davantage*** s'il n'est pas remédié adéquatement à la situation;	E. considérant que les anciennes régions tourbières et minières risquent de voir leur ***économie être davantage frappée par la désindustrialisation et le dépeuplement*** s'il n'est pas remédié adéquatement à la situation; ***demande qu'un mécanisme de valorisation des talents soit rapidement mis en œuvre afin de contrebalancer la fuite des cerveaux et de soutenir la reprise économique locale;***

Amendement 17

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que la gestion du passage à une économie neutre en carbone devrait non seulement soutenir les transitions vers de nouveaux emplois dans les secteurs émergents, mais aussi maintenir les emplois et les secteurs existants et les adapter à des industries et des technologies propres et neutres pour le climat au bénéfice des personnes vivant dans les territoires touchés; qu'il est important que les travailleurs et les demandeurs d'emploi se sentent soutenus lors de la gestion des transitions afin de favoriser la compréhension et l'acceptation des objectifs de la stratégie à l'horizon 2050;

Amendement 18

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E ter. considérant que la boussole pour la compétitivité présentée par la Commission met en exergue la nécessité de promouvoir le développement de compétences, les emplois de qualité et l'équité sociale dans toutes les régions, en prêtant une attention particulière à la prise de mesures à l'égard des pénuries de compétences et de main-d'œuvre qui se maintiennent dans toute l'Union et à la garantie de la pleine participation à la double transition écologique et numérique; qu'il faut renforcer les mesures de soutien aux travailleurs et aux demandeurs d'emploi dans les territoires touchés, notamment les programmes de reconversion et de perfectionnement professionnels, l'aide à la recherche d'emploi ainsi que l'accès aux services publics, afin de permettre à ces personnes de s'adapter à l'évolution du marché du travail; qu'il est essentiel, en parallèle, d'investir dans la création de nouvelles entreprises dans des secteurs d'avenir et de soutenir l'adaptation des entreprises existantes, en particulier les PME, afin de créer des emplois de qualité dans lesquels les travailleurs peuvent utiliser leurs compétences;

Amendement 19

Proposition de résolution
Considérant E quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E quater. considérant que l'Europe connaît actuellement des pénuries de main-d'œuvre et de compétences qui freinent la compétitivité de l'Union, comme l'indiquent les rapports Draghi et Letta; que la décentralisation stratégique du développement industriel et technologique et des investissements vers les régions touchées par la transition peut

contribuer à remédier à ces pénuries, mais qu'elle nécessite des investissements suffisants dans les services publics et les infrastructures connexes tels que le logement, l'éducation et les transports;

Amendement 20

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que l'EU-27 a perdu 4,4 millions d'emplois industriels, soit une baisse de 13 %; que cette perte s'est principalement produite entre 1995 et 2015; que le nombre de personnes employées dans l'industrie manufacturière a diminué de 853 000 entre le troisième trimestre 2019 et l'année 2024;

Amendement 21

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F ter. considérant qu'il convient de renforcer l'assistance technique apportée aux organismes du secteur public au titre du Fonds pour une transition juste, du programme InvestEU et de la facilité de prêt au secteur public, qui constituent les trois piliers du mécanisme pour une transition juste;

Amendement 22

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. demande à la Commission de faciliter la création de zones économiques	1. ***est fermement convaincu que le principal objectif du FTJ devrait être la***

spéciales au titre du FTJ, lesquelles concerneraient les zones dans lesquelles des sites ferment et permettraient de se voir attribuer de façon prioritaire des financements initialement destinés aux lieux se trouvant dans un rayon de 50 kilomètres autour des sites de perte d'emplois et à d'autres endroits dans lesquels les conséquences de ces pertes d'emplois justifieraient de pouvoir bénéficier du FTJ;

création d'emplois de qualité et d'autres solutions économiques durables pour les travailleurs touchés par la transformation des industries à forte intensité de carbone; demande à la Commission de faciliter la création de zones économiques spéciales au titre du FTJ, lesquelles concerneraient les zones dans lesquelles des sites ferment***, y compris sur les îles et dans les régions montagneuses,*** et permettraient de se voir attribuer de façon prioritaire des financements initialement destinés aux lieux se trouvant dans un rayon de 50 kilomètres autour des sites de perte d'emplois et à d'autres endroits dans lesquels les conséquences de ces pertes d'emplois justifieraient de pouvoir bénéficier du FTJ, ***en partenariat avec les États membres et les régions et en tenant compte de critères non seulement géographiques mais aussi sociaux tels que les taux de chômage locaux, la précarité socio-économique et les risques plus élevés d'exclusion sociale***; ***souligne que l'accès au financement devrait être fondé sur une analyse approfondie des incidences sociales et économiques réelles plutôt que sur une simple logique de proximité géographique; souligne que ces zones devraient proposer des procédures administratives simplifiées au moyen de guichets uniques et un soutien ciblé pour les PME locales et exiger explicitement le développement de compétences et de programmes de formation en collaboration avec les partenaires sociaux et les établissements locaux d'enseignement et de formation professionnelle; souligne qu'il est nécessaire de protéger les entreprises et les emplois de l'Union; rappelle que, pour être juste, la transition doit respecter les droits des travailleurs et protéger la possibilité pour les entreprises de prospérer;***

Amendement 23

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. rappelle que les politiques de l'Union devraient garantir la cohésion économique, territoriale et sociale afin de surmonter les différences structurelles et les inégalités de développement entre les régions ainsi que les inégalités sociales et territoriales; demande que des mesures ambitieuses soient prises pour soutenir la réindustrialisation et prévenir la désindustrialisation des régions européennes au moyen d'investissements stratégiques et de plans de développement des régions vulnérables, notamment dans les zones rurales et isolées; souligne que les principes de la transition juste et les politiques visant à promouvoir la justice climatique et sociale doivent aller de pair;

Amendement 24

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. appelle de ses vœux l'instauration***,*** ***dans ces zones,*** de ***réglementations spéciales comprenant l'application d'un taux d'imposition*** plus ***faible pour*** les ***entreprises et les investissements*** ainsi qu'une accélération des décisions de planification; réaffirme que de telles mesures peuvent créer de ***l'emploi*** et offrir des perspectives aux citoyens ***habitant*** ces régions;	2. appelle de ses vœux l'instauration ***d'objectifs d'investissement durables intégrant le soutien*** de ***différents fonds dans les secteurs et les régions les*** plus ***touchés, en mettant l'accent sur*** les ***plus vulnérables; demande aux États membres d'envisager l'instauration d'initiatives spéciales pour ces zones,*** ainsi qu'une accélération des décisions de planification ***et une réduction supplémentaire de la charge administrative***; réaffirme que de telles mesures peuvent créer ***des emplois*** de ***qualité, soutenir les PME*** et offrir des perspectives aux citoyens ***ainsi qu'aux entreprises familiales et traditionnelles de*** ces régions; ***souligne la nécessité d'un soutien à l'accès au financement des projets d'économie sociale pour le FTJ, garantissant ainsi l'accès de ces projets***

au financement;

Amendement 25

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne à cet égard la nécessité de donner la priorité aux investissements à tous les niveaux d'éducation et de formations dans les zones touchées; met en avant la nécessité de financer ***les frais de scolarité***;	5. ***souligne que le budget de l'Union joue un rôle important dans le renforcement du droit à l'éducation dès le plus jeune âge et du droit à la formation, en stimulant la capacité d'adaptation de la main-d'œuvre grâce à la reconversion et au perfectionnement professionnels, en particulier dans le contexte des transitions; souligne qu'il importe d'introduire des mesures spécifiques pour faire face aux inégalités régionales en matière d'éducation et de formation, en garantissant l'égalité d'accès à une éducation de haute qualité et abordable pour tous; souligne que, pour garantir la durabilité à long terme des nouveaux modèles d'économie locale, il est nécessaire de changer de stratégie en matière d'éducation afin de proposer des programmes scolaires variés, axés sur les secteurs de croissance et les besoins de la région;*** souligne à cet égard la nécessité de donner la priorité aux investissements à tous les niveaux d'éducation ***publique et de formation professionnelle*** dans les zones touchées; met en avant la nécessité de financer ***des allocations de formation afin de garantir l'accès à une éducation et à une formation de qualité pour les groupes à faible revenu***; ***prône un droit individuel à la formation payée sur le temps de travail et à l'apprentissage tout au long de la vie pour tous les travailleurs; souligne l'importance de la coopération entre les partenaires sociaux, les entreprises actuelles et futures, les collectivités locales et régionales et les établissements d'enseignement dans le cadre de partenariats financés conjointement par le FSE+ et le FTJ; signale le rôle capital***

des enseignants et des formateurs pour faciliter la transition juste; met l'accent sur la nécessité d'investir en priorité dans leur formation continue afin de les doter des compétences indispensables pour faire face à la double transition écologique et numérique;

Amendement 26

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne que les fonds pertinents devraient être utilisés en vue de devenir un accélérateur régional du développement durable rassemblant les collectivités locales et régionales, les partenaires sociaux, la société civile et le secteur privé afin de créer un cycle vertueux de développement durable qui génère des bénéfices économiques et sociaux et facilite les transitions justes;

Amendement 27

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. invite la Commission et les États membres à veiller à ce qu'il y ait des conditionnalités sociales lorsque des financements publics sont accordés à des entreprises privées, en veillant à ce que les investissements publics génèrent des rendements partagés et durables et que les entreprises bénéficiaires s'engagent dans le dialogue social, proposent des apprentissages de qualité, offrent une formation aux travailleurs et garantissent des stages de qualité permettant de créer une main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs émergents; appelle de ses vœux des mécanismes garantissant que les

	entreprises qui bénéficient de financements publics respectent leur engagement envers l'économie et la main-d'œuvre européennes, notamment des dispositions permettant de recouvrer ces fonds lorsque des entreprises délocalisent leurs activités hors d'Europe;

Amendement 28

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. demande ***qu'au moins 50 % des fonds destinés à*** l'éducation ***dans les régions touchées servent à financer*** l'apprentissage***, tout en reconnaissant les investissements déjà effectués dans ce domaine***;	6. demande ***que les États membres incluent une approche ciblée de*** l'éducation***, de*** l'apprentissage ***et des stages de qualité aux plans territoriaux pour une transition juste***;

Amendement 29

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. fait observer que le manque d'enseignants spécialisés accentue la pénurie de compétences dans les secteurs stratégiques et sape la compétitivité économique des régions moins développées; demande que soient élaborés des programmes ciblés visant à rendre la profession d'enseignant plus attractive, en particulier dans le domaine des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), grâce à des incitations économiques et non économiques, spécialement dans les régions affectées par la transition; souligne qu'il est essentiel d'allouer spécifiquement des ressources à la formation innovante des enseignants et des formateurs, ainsi qu'au développement de compétences

	pédagogiques numériques, qui sont indispensables pour préparer les travailleurs aux transitions industrielles; appelle de ses vœux des mesures visant à améliorer les salaires et les conditions de travail des enseignants afin d'attirer des acteurs du système éducatif qualifiés et d'éviter leur départ, en particulier dans les domaines qui traversent une transition, en reconnaissance de leur rôle central dans la préparation de la main-d'œuvre aux futurs besoins industriels; invite la Commission à évaluer les effets des investissements effectués en faveur de la formation des formateurs et des enseignants, afin de garantir une meilleure utilisation des financements et l'optimisation des compétences acquises par les élèves et par les travailleurs dans les régions moins développées;

Amendement 30

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. demande que le Fonds social européen plus (FSE+) soit davantage centré sur les régions et que ses synergies ***avec*** le FTJ ***soient renforcées***, en particulier pour ce qui est de l'enseignement et de la formation;	7. demande que le Fonds social européen plus (FSE+) soit davantage centré sur les régions***, en mettant l'accent sur une plus grande participation des acteurs locaux*** et ***régionaux à la gestion du fonds et sur des possibilités de financement supplémentaires pour ces acteurs, qui sont plus proches des besoins de la population; rappelle que le FSE+ est l'instrument fondamental et principal pour aider les États membres, les citoyens et les régions à renforcer la dimension sociale de l'Union en garantissant la pleine mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, de son plan d'action et de ses grands objectifs; demande que les*** synergies ***soient renforcées entre*** le FTJ ***et un FSE+ solide, renforcé et autonome; invite la Commission, compte tenu des défis actuels, à inclure dans les objectifs***

spécifiques du FSE+ le soutien à la transition juste, en particulier pour ce qui est de l'enseignement et de la formation***, en mettant l'accent sur l'emploi des jeunes; souligne que des investissements ciblés pour le développement de compétences à l'échelon local s'imposent afin de les faire correspondre aux besoins industriels de la région et à la double transition écologique et numérique;***

Amendement 31

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. se félicite de l'instauration de l'outil de coordination de la compétitivité annoncé par la Commission et demande sa mise en œuvre rapide et conforme au Semestre européen, au socle européen des droits sociaux et à l'union des compétences, afin de remédier au manque de services publics de qualité, d'infrastructures et d'emplois de qualité ainsi qu'à la pénurie de compétences dans les régions qui risquent de perdre leur compétitivité et leur attractivité socio-économiques; estime que cet outil devrait faciliter les projets transfrontaliers, coordonner les investissements, faire concorder les politiques industrielles et les politiques de recherche et favoriser les programmes de reconversion et de perfectionnement professionnels, tout en intégrant la durabilité et les facteurs de bien-être à son cadre; estime qu'il devrait établir un juste équilibre entre les objectifs économiques, d'une part, et la durabilité environnementale et la cohésion sociale, d'autre part, en veillant à ce qu'une meilleure compétitivité se traduise par une amélioration de la qualité de vie et du développement territorial et par la résilience des collectivités dans les régions en transition;

estime que cet outil devrait servir de moteur aux investissements à long terme dans les services publics et les services sociaux, à la croissance et à la compétitivité dans toute l'Union tout en soutenant la création d'emplois de qualité qui contribuent tant à la prospérité économique qu'au bien-être des citoyens;

Amendement 32

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. invite la Commission à travailler avec les États membres afin de veiller à ce que les travailleurs ayant perdu leur emploi ***se voient accorder un statut particulier lorsqu'ils participent***, dans leur municipalité, à des programmes d'emploi et de formation ***soutenus par le FSE+***;	8. invite la Commission à travailler avec les États membres afin de veiller à ce que les travailleurs ayant perdu leur emploi ***aient accès***, dans leur municipalité, à des programmes d'emploi et de formation***, avec le soutien des fonds disponibles***; ***rappelle l'intérêt que présente le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM) pour apporter un soutien ciblé aux travailleurs touchés par des restructurations de grande ampleur et encourage les États membres à tirer pleinement parti du FEM et à créer des synergies avec les fonds de cohésion afin d'accroître l'efficacité du FEM, avec l'appui de la Commission; préconise des efforts renforcés visant à mettre en œuvre la garantie pour la jeunesse, en veillant à accroître la dotation par les États membres afin que ces derniers allouent/ au moins 15 % de leurs ressources au titre du FSE+ à des actions ciblées et à des réformes structurelles qui promeuvent l'emploi de qualité pour les jeunes, l'enseignement et la formation professionnels, notamment au moyen de stages et d'apprentissages rémunérés et de qualité, et qui facilitent la transition de l'école à l'emploi, la réintégration dans l'enseignement ou la formation et l'éducation de la deuxième chance;***

	demande une nouvelle fois aux États membres, dans ce contexte, d'interdire les pratiques d'exploitation, notamment les stages non rémunérés; relève que la transition écologique n'a pas les mêmes répercussions sur tous les groupes démographiques, les femmes étant souvent sous-représentées dans les secteurs émergents relevant de l'écologie; souligne, par conséquent, qu'il importe de tenir compte des répercussions tant sur les hommes que sur les femmes lors de l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de transition afin de garantir des chances équilibrées sur les marchés du travail locaux; reconnaît qu'il est nécessaire d'encourager les femmes à prendre part aux disciplines STIM et d'instaurer des incitations dans les secteurs dans lesquels elles sont sous-représentées; signale que le soutien aux initiatives ciblées d'enseignement et de formation peut permettre d'accroître le taux d'activité, stimuler l'économie locale et participer à remédier aux pénuries de compétences, tout en renforçant la résilience et la compétitivité des collectivités;

Amendement 33

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. souligne la nécessité de créer, en collaboration avec les entreprises locales, des programmes d'apprentissage dans les zones ***touchées*** afin que les élèves acquièrent de l'expérience près de chez eux, ce qui ***leur permettrait*** de rester dans la région;	9. souligne la nécessité de créer, en collaboration avec les entreprises locales, des programmes d'apprentissage ***et de stages de qualité*** dans les zones ***affectées*** afin que les élèves***, les jeunes travailleurs et les personnes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation (NEET)*** acquièrent de l'expérience près de chez eux, ce qui ***renforcerait la possibilité pour eux*** de rester dans la région ***grâce à des perspectives d'emploi de qualité et à des améliorations de la qualité de vie, à des***

moyens d'inciter les entreprises à investir et à recruter dans ces zones, à un soutien pour les infrastructures de travail à distance et à un meilleur accès aux financements de l'Union pour les politiques locales visant à retenir les talents, ce qui préviendrait le déclin démographique et garantirait un développement économique local durable; ***rappelle l'importance des investissements dans les services publics et les infrastructures tels que les logements décents, les transports et l'éducation à cet égard;***

Amendement 34

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. reconnaît le potentiel que présentent les technologies numériques pour améliorer l'accès à une éducation de qualité dans les régions moins développées; demande à la Commission de soutenir la création d'un écosystème numérique d'éducation qui comprenne des plateformes d'apprentissage en ligne, des contenus éducatifs numériques et des ressources pédagogiques libres; souligne qu'il est important de faciliter les partenariats public-privé dans le domaine de la formation professionnelle en encourageant la coopération entre les établissements de formation et les entreprises locales grâce à des programmes d'études conçus main dans la main, à des périodes de stage pratique et à des offres d'emploi stable; fait observer que de tels partenariats en matière de numérique et de formation peuvent améliorer considérablement l'aptitude à l'emploi des jeunes, mieux répondre aux besoins réels du marché du travail régional et créer un écosystème de compétences qui soutienne la

compétitivité économique locale; demande la mise en œuvre d'un cadre de développement durable spécialement destiné à remédier aux effets des évolutions structurelles et démographiques dans toutes les régions européennes;

Amendement 35

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. encourage les services nationaux de l'emploi à mettre en place des programmes ciblés relatifs au marché du travail dans les régions touchées afin de diriger les groupes affectés vers des possibilités d'emploi dans les secteurs émergents, en particulier les secteurs de l'efficacité énergétique et de la construction durable; se félicite à cet égard du paquet «union des compétences», en particulier du plan stratégique pour l'éducation dans les STIM, de la nouvelle stratégie de l'Union en matière d'enseignement et de formation professionnels, du projet pilote de garantie des compétences et du soutien apporté aux académies européennes des compétences; souligne toutefois la nécessité de mettre davantage l'accent sur les travailleurs touchés par la transition vers une économie neutre en carbone et sur l'offre de compétences vertes et invite la Commission à faire de cette question une priorité horizontale dans toutes les propositions à venir relatives à l'union des compétences;

Amendement 36

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 quater. encourage les États membres à intégrer des garanties de logement, des programmes de cohabitation et des aides à la location immobilière pour les apprentis et les étudiants dans les projets soutenus par le FTJ et le FSE+, en particulier dans les régions qui connaissent un chômage des jeunes élevé et un déclin démographique;

Amendement 37

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 quinquies. demande que le principe de partenariat et le Code de conduite européen sur le partenariat soient respectés dans l'ensemble de la programmation, de la mise en œuvre et du suivi de la politique de cohésion de l'Union, et qu'une coopération solide entre les autorités régionales et locales, les parties prenantes et les syndicats soit mise en place;

Amendement 38

Proposition de résolution
Paragraphe 9 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 sexies. fait remarquer que les fonds de l'Union (les Fonds structurels et d'investissement européens et, en particulier, le FSE+ et la facilité pour la reprise et la résilience) et le FTJ sont utilisés pour soutenir les investissements opérés par les différentes régions en faveur de l'éducation des jeunes enfants;

Amendement 39

Proposition de résolution
Sous-titre 3

Proposition de résolution	*Amendement*
Emplois de substitution	***Plan pour des emplois de qualité***

Amendement 40

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. suggère que la transition juste ***n'a pas tenu*** compte ***des situations uniques des*** travailleurs à temps plein ***ou*** à temps partiel et ***étudiants touchés; laisse entendre qu'une attention faible voire inexistante a été accordée au remplacement*** de ***l'emploi saisonnier***;	10. suggère que la transition juste ***devrait tenir*** compte ***de tous les travailleurs touchés, en particulier les*** travailleurs à temps plein***, les salariés*** à temps partiel et ***les étudiants, ainsi que de leurs familles et*** de ***leurs enfants***;

Amendement 41

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. insiste sur la nécessité de financer des conseils de l'enseignement supérieur et de la formation afin ***d'éviter le départ*** des travailleurs, en particulier des travailleurs âgés de plus de 50 ans qui ont perdu leur emploi, ***et de leurs familles***; ***propose que le FTJ offre également aux partenaires et conjoints des travailleurs touchés des perspectives de reconversion***;	11. ***souligne que des programmes efficaces de reconversion professionnelle et de renforcement des compétences nécessitent une planification et une préparation adéquates, bien en amont de toute suppression progressive ou de tout changement industriel important; estime que des stratégies de compétitivité industrielle décidées avec les partenaires sociaux sont essentielles pour favoriser la viabilité économique des entreprises industrielles européennes et pour sauvegarder les emplois; invite la Commission et les États membres à soutenir les entreprises, en particulier les PME, afin de prévenir les licenciements forcés et d'apporter une assistance ciblée***

lors des périodes de transition; invite la Commission et les États membres à mettre en place des mécanismes qui contribuent à éviter les licenciements forcés, tels que des programmes de soutien temporaire visant à protéger l'emploi pendant les transitions, afin d'éviter la perte de capacités industrielles stratégiques et de main-d'œuvre qualifiée; relève que, lorsque la transition d'un emploi à un autre est nécessaire, il convient d'encourager les travailleurs à passer à un secteur stratégique ou porteur, tout en leur laissant suffisamment de temps pour s'y adapter et en fournissant le soutien nécessaire pour faciliter la transition et pour éviter que ces travailleurs ne subissent des pertes financières; insiste sur la nécessité de financer des conseils de l'enseignement supérieur et de la formation afin ***de procéder à la reconversion professionnelle*** des travailleurs, en particulier des travailleurs âgés de plus de 50 ans qui ont perdu leur emploi; ***invite les États membres et les autorités locales et régionales à tirer parti des possibilités offertes par le FTJ, d'autres fonds de cohésion et les initiatives à venir dans le cadre de l'union des compétences pour apporter un soutien ciblé à la formation, à l'acquisition des compétences et à la reconversion professionnelle des travailleurs dans les régions en transition juste***;

Amendement 42

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. appelle de ses vœux des stratégies de création d'emplois dans les régions en transition et dans les zones rurales qui privilégient la rénovation du parc immobilier, le déploiement décentralisé des énergies renouvelables et les

	programmes locaux d'efficacité énergétique, en tant qu'éléments essentiels d'une transition juste et verte; souligne l'importance de la politique de cohésion et du Fonds pour une transition juste afin de lutter contre les inégalités territoriales et de garantir l'accès à une énergie abordable et durable ainsi qu'à un logement décent;

Amendement 43

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. souligne que l'investissement dans un logement adéquat et dans la rénovation énergétique des ménages à faibles revenus permet de rentabiliser rapidement et efficacement les fonds publics en réduisant les dépenses sociales, en améliorant les effets sur la santé et en limitant les coûts énergétiques;

Amendement 44

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. rappelle que certaines régions de l'Union, en particulier ***dans*** les zones rurales, connaissent un ***exode continu de*** travailleurs jeunes et qualifiés en raison de bouleversements démographiques et de ***migrations***;	13. rappelle que certaines régions de l'Union, en particulier les zones rurales, connaissent un ***niveau élevé de migration des*** travailleurs jeunes et qualifiés ***vers les centres urbains*** en raison de bouleversements démographiques et de ***perspectives économiques restreintes***; ***demande que le mécanisme de valorisation des talents soit rapidement mis en œuvre et doté de fonds suffisants et de procédures opérationnelles simples afin de contrebalancer la fuite des cerveaux, ce qui participerait ainsi à soutenir la reprise économique locale dans les régions touchées; est préoccupé***

par la viabilité économique à long terme de ces régions et par le risque qu'elles tombent dans les pièges de développement des talents;

Amendement 45

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 quater. recommande que les stratégies territoriales intégrées comportent explicitement des objectifs de réduction de la précarité énergétique et d'amélioration des conditions de logement, assortis d'indicateurs et de cadres de suivi clairs; souligne qu'il est nécessaire de donner aux municipalités et aux acteurs locaux les moyens de concevoir et de mettre en œuvre des solutions locales qui reflètent les réalités socio-économiques du lieu concerné;

Amendement 46

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 quinquies. demande qu'une partie des fonds de cohésion soit spécifiquement allouée à la rénovation des logements des ménages les plus modestes et des bâtiments les moins performants sur le plan énergétique, qui seraient sinon laissés de côté par la transition verte;

Amendement 47

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. ***insiste sur la nécessité de «pactes sociaux» concernant les employés, que la Commission devra approuver pour la période 2025-2049***;	14. ***souligne que le Fonds pour une transition juste a contribué à amorcer les changements nécessaires à la restructuration des économies locales dans les régions dépendantes des combustibles fossiles; relève toutefois que l'objectif d'une transition juste ne sera pas atteint d'ici la fin du programme en cours et insiste sur la nécessité de le poursuivre après 2027; souligne le rôle crucial joué par l'instrument SURE afin de protéger les travailleurs et d'atténuer les effets socio-économiques particulièrement graves qui suivent la pandémie de COVID-19; souligne l'importance d'un soutien ciblé aux travailleurs touchés par les transitions, qui mette particulièrement l'accent sur les possibilités de reconversion professionnelle et sur l'aide à l'emploi; appelle de ses vœux le renforcement de l'instrument SURE, étant donné que le soutien à de telles mesures de protection de l'emploi en temps de crise peut stabiliser les dépenses publiques consacrées aux politiques pour l'emploi et aux mesures pour une transition juste; demande que le cadre financier pluriannuel (CFP) postérieur à 2027 comporte un financement réel et durable consacré au développement de compétences et à l'adaptation au marché du travail, qui mette l'accent sur la création de passerelles vers de nouveaux emplois de qualité et sur le renforcement de la résilience économique et sociale de l'Union; invite la Commission à évaluer tant le nombre d'emplois créés dans les régions touchées que leur qualité, afin de mieux ajuster aux besoins régionaux les futures mesures de soutien;***

Amendement 48

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. reconnaît que la mise en œuvre du processus lié au FTJ ***relève des États membres mais souligne qu'une simplification s'impose et que la Commission doit faire preuve d'une approche plus urgente concernant la notification aux*** États membres;	15. reconnaît que la mise en œuvre du processus lié au FTJ ***est un objectif partagé par l'Union et les*** États membres;

Amendement 49

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne que le FTJ doit conserver une orientation régionale; souligne à cet égard qu'il est nécessaire que les plans pour une transition juste tiennent compte de la complexité des régions cibles, y compris leur composition démographique et des facteurs socio-économiques; souligne que toutes les initiatives doivent être mises en œuvre en étroite collaboration avec les autorités nationales, locales et régionales, les employeurs, les représentants des salariés et les autres parties prenantes locales; invite la Commission à créer une plateforme numérique centralisée mise à jour régulièrement qui donnerait/ fournirait, de façon simple, des informations sur l'aide à la reconversion et sur les possibilités d'investissement soutenues par les fonds européens pertinents dans les régions touchées par la transition vers la neutralité climatique; estime que cette plateforme pourrait aider tant les travailleurs que les entreprises à cerner les perspectives qu'offrent les régions touchées;

Amendement 50

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. estime que la Commission aurait dû définir des paramètres clairs que les États membres auraient dû respecter en ce qui concerne par exemple l'investissement dans l'enseignement et la formation ou la ***possibilité pour les investisseurs tiers*** de ***préserver*** la culture et ***les*** traditions des ***anciennes*** régions ***minières et tourbières***;	16. estime que la Commission aurait dû définir des paramètres clairs que les États membres auraient dû respecter en ce qui concerne par exemple l'investissement dans l'enseignement ***public*** et la formation***,*** ou la ***préservation*** de la culture et ***des*** traditions ***ainsi que*** des ***minorités linguistiques des*** régions ***touchées par la transition***;

Amendement 51

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. appelle de ses vœux la coordination de la transition juste afin de veiller à ce que les autorités locales et régionales participent activement à la conception des plans territoriaux pour une transition juste et à leur mise en œuvre, de sorte à garantir que les spécificités locales sont pleinement prises en compte et que les acteurs locaux et les partenaires sociaux jouent un rôle approprié lors du processus décisionnel; rappelle l'obligation d'associer les partenaires sociaux à la préparation et à la mise en œuvre des plans territoriaux pour une transition juste et reconnaît la contribution précieuse qu'ils peuvent apporter tout au long des phases d'élaboration, d'exécution, de suivi et d'évaluation des politiques de transition;

Amendement 52

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. réaffirme que les projets coopératifs ou participatifs liés au logement devraient bénéficier d'un accès simplifié au financement du FTJ, notamment grâce à des seuils de cofinancement plus bas et à des paiements anticipés; demande que des orientations soient fournies aux États membres concernant l'accès des acteurs du secteur du logement aux financements;

Amendement 53

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. reconnaît l'importance de la transition numérique dans la mise en œuvre et dans la gouvernance du Fonds pour une transition juste; signale qu'il est nécessaire de faciliter la collaboration entre États membres et de permettre de répondre plus rapidement aux besoins du marché du travail, qui est en mutation; signale que des outils de suivi des compétences existent déjà au niveau de l'Union et au niveau national pour mesurer les besoins en compétences dans les régions touchées et demande que le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) s'intéresse, dans ses travaux, aux régions en transition juste;

Amendement 54

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. invite la Commission à travailler	20. invite la Commission à travailler

avec les États membres de sorte à permettre une interprétation plus cohérente et plus claire de la législation de l'Union relative aux aides d'État, dans la mesure où ces textes législatifs s'appliquent aux groupes locaux et aux groupes à but non lucratif;	avec les États membres ***afin de réduire la charge administrative qui résulte de la réglementation régissant les fonds de cohésion,*** de sorte à permettre une interprétation plus cohérente et plus claire ***de ces règles ainsi que*** de la législation de l'Union relative aux aides d'État, dans la mesure où ces textes législatifs s'appliquent aux groupes locaux et aux groupes à but non lucratif; ***insiste sur l'importance de veiller à ce que les fonds de l'Union et des États membres soient utilisés pour faciliter la transition vers une économie neutre pour le climat tout en promouvant la compétitivité des entreprises européennes et la création d'emplois de qualité et en encourageant le dialogue social; demande que le financement de l'Union et les aides d'État versées par les États membres soient conformes à une stratégie industrielle européenne afin d'offrir des emplois de qualité, de promouvoir la négociation collective, de faire respecter les droits et les normes du travail de l'Union, d'accroître la compétitivité des entreprises européennes et de réduire les charges réglementaires, en particulier pour les PME; signale qu'il importe de respecter les conditions de travail applicables et les obligations faites aux employeurs qui résultent du droit du travail de l'Union ou des États membres ou des conventions collectives applicables;***

Amendement 55

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. prie instamment la Commission, dans le contexte de la prochaine révision de la directive européenne sur la passation des marchés publics, d'encourager davantage le recours à la négociation collective et à la clause sociale, ainsi que d'accorder un

	traitement préférentiel aux entreprises dont les travailleurs sont couverts par des conventions collectives; invite la Commission à renforcer la clause sociale et souligne que les pouvoirs adjudicateurs doivent exclure des appels d'offres publics les opérateurs économiques qui se livrent à des activités criminelles ou à des activités visant à perturber ou à affaiblir la négociation sociale ou les organisations syndicales, notamment par des actes d'antisyndicalisme;

Amendement 56

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. demande que la politique de cohésion soutienne la rénovation des bâtiments des services sociaux, notamment les établissements de soins de santé, les structures d'accueil des enfants et des personnes âgées et les foyers d'hébergement; souligne que l'amélioration des performances énergétiques de ces bâtiments réduira les dépenses de fonctionnement et améliorera la qualité des infrastructures;

Amendement 57

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. demande à la Commission de faciliter la création ***d'un dispositif social*** de formation ***destiné*** aux chômeurs plus âgés qui ne sont pas en mesure de se reconvertir et de trouver un nouvel emploi; souligne que ce dispositif pourrait permettre à certains travailleurs de combler les années restantes entre leur emploi et	22. demande à la Commission de faciliter la création ***de dispositifs*** de formation ***destinés*** aux chômeurs plus âgés qui ne sont pas en mesure de se reconvertir et de trouver un nouvel emploi; souligne que ce dispositif pourrait permettre à certains travailleurs de combler les années restantes entre leur emploi et leur retraite;

leur retraite;	***estime qu'il est nécessaire de créer des programmes de formation spécialement destinés aux jeunes travailleurs qui intègrent le marché du travail dans les régions périphériques et sous-développées, afin d'offrir à ces jeunes des perspectives leur permettant de rester dans leur région d'origine et, partant, de garantir des trajectoires professionnelles qui soient en phase avec les stratégies régionales de développement économique et les initiatives de spécialisation intelligente;***

Amendement 58

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. demande que la charge administrative imposée aux collectivités dans le cadre du FTJ soit réduite grâce à l'embauche, dans les petites villes et les villages, de gestionnaires de terrain qui aideraient à préparer les demandes de financement et les propositions;	23. demande que la charge administrative imposée aux collectivités dans le cadre du FTJ soit réduite grâce à l'embauche, dans les petites villes et les villages, de gestionnaires de terrain qui aideraient à préparer les demandes de financement et les propositions; ***invite la Commission à améliorer l'exécution des projets couverts par le FTJ et à encourager des investissements supplémentaires dans les régions touchées par la transition écologique; souligne que les établissements financiers et les fonds d'investissement devraient également prendre part à ces partenariats afin que la mobilisation de ressources financières complémentaires soit facilitée, ce qui créerait un effet de levier sur les investissements publics;***

Amendement 59

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*

24. demande que le FTJ mette à l'honneur le patrimoine des communes touchées et qu'une formation de guide du patrimoine soit créée; se déclare favorable à la création de centres de visiteurs mettant en valeur l'histoire locale;	***supprimé***

Amendement 60

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. se félicite que la Commission se soit engagée à proposer, avant la fin de l'année 2025, une feuille de route pour des emplois de qualité élaborée en collaboration avec les partenaires sociaux, afin de garantir une transition juste pour tous; rappelle que la feuille de route devrait promouvoir des salaires équitables, des normes élevées en matière de santé et de sécurité, de bonnes conditions de travail ainsi que des formations et des transitions professionnelles équitables pour les travailleurs, y compris les indépendants, notamment en augmentant la portée des négociations collectives; souligne qu'elle devrait également faire de la gestion des transitions une priorité essentielle et inclure des propositions d'accompagnement qui aideraient concrètement les travailleurs;

Amendement 61

Proposition de résolution
Sous-titre 5

Proposition de résolution	*Amendement*
La justice avant la transition pour l'ensemble de l'économie	La justice ***sociale*** avant la transition pour l'ensemble de l'économie

Amendement 62

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. estime que les évolutions du paysage géopolitique, associées à d'autres facteurs, entraînent des bouleversements du fonctionnement de l'économie de l'Union***;*** ***invite instamment la Commission***, ***par conséquent, à revoir les calendriers de fermeture des principaux acteurs du domaine de l'énergie dans l'Union***;	25. estime que les évolutions du paysage géopolitique, associées à d'autres facteurs, entraînent des bouleversements du fonctionnement de l'économie de l'Union ***et nécessitent des investissements visant à préserver la compétitivité à long terme et la durabilité; souligne que les transitions écologique et numérique sont inextricablement liées à la compétitivité, à la transition juste, à la modernisation de l'économie et à la résilience de la société et que, par conséquent, le CFP postérieur à 2027 devra continuer à soutenir ces transitions; insiste sur le fait que la double transition doit être socialement équitable et juste, en garantissant l'anticipation des changements dans le monde du travail et leur gestion efficace, par exemple par des plans de transition d'emploi à emploi pour les secteurs touchés, sur la base d'un dialogue social effectif et significatif***;

Amendement 63

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. estime que nos États-providence devraient garantir l'accès universel à des services essentiels de qualité, tels que des logements et une mobilité propres, abordables et économes en énergie, ainsi que des systèmes de protection sociale renforcés qui atténuent les conséquences dévastatrices du changement climatique et de la dégradation de l'environnement; considère qu'en mettant en œuvre des politiques sociales qui s'attaquent aux inégalités socio-économiques, réduisent nos émissions de carbone et limitent notre incidence sur l'environnement, les États-

providence socio-écologiques amélioreront la qualité de vie des personnes et renforceront leur résistance aux chocs;

Amendement 64

Proposition de résolution
Paragraphe 25 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 quater. insiste sur le fait que, pour que la transition soit juste et équitable, l'Union doit renforcer le cadre de la transition juste, en particulier le FTJ et le Fonds social pour le climat;

Amendement 65

Proposition de résolution
Paragraphe 25 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 quinquies. souligne que l'Europe a besoin d'un nouveau contrat social dans lequel durabilités sociale et environnementale vont de pair, fondé sur des politiques qui accélèrent la transition climatique et environnementale tout en s'attaquant aux inégalités socio-économiques structurelles et aux discriminations fondées sur le sexe, l'âge, la race, le handicap et d'autres caractéristiques, en promouvant l'inclusion et la cohésion sociale et territoriale, en garantissant le respect des droits fondamentaux et en réduisant la pauvreté;

Amendement 66

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. insiste sur l'importance du rôle des

États membres en matière d'encouragement du dialogue social et de la négociation collective à l'échelle sectorielle, notamment dans les secteurs verts nouvellement émergents, ainsi qu'en vue de la participation des petites et moyennes entreprises, y compris les entreprises de l'économie sociale; souligne que la mise en œuvre de la directive relative aux salaires minimaux[1 bis] offre une excellente occasion de renforcer la négociation collective sur la fixation des salaires et la présence des partenaires sociaux dans les secteurs émergents;

[1 bis] Directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne, JO L 275 du 25.10.2022, p. 33, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2022/2041/oj.

Amendement 67

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. demande qu'un volet spécifique soit consacré aux infrastructures sociales durables, y compris les logements abordables, les systèmes énergétiques locaux et les pôles de services intégrés dans les territoires défavorisés;

Amendement 68

Proposition de résolution
Paragraphe 26 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 quater. fait observer que la transition climatique doit s'accompagner

	de mesures garantissant la compétitivité des entreprises européenne, en particulier des PME, et des secteurs industriels stratégiques; se félicite de l'annonce, faite par la Commission, de la création d'un Fonds européen pour la compétitivité visant à fournir un soutien financier à la mise en œuvre de mesures au titre de l'outil de coordination de la compétitivité; souligne que si les investissements dans les technologies propres et stratégiques et le soutien aux projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) sont essentiels, des actions efficaces de renforcement de la compétitivité de l'Europe nécessitent une approche globale incluant également des mesures ciblées destinées à combler le déficit de compétences grâce à l'éducation, à la (re)qualification et à la formation, garantissant ainsi que la main-d'œuvre européenne reste adaptable et prête pour l'avenir; signale que l'efficacité du fonds dépend de l'allocation de ressources budgétaires supplémentaires et non de la seule redistribution de fonds depuis des programmes existants;

Amendement 69

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. invite la Commission à proposer un nouveau fonds, le FTJ II, pour la période de programmation qui suivra 2027, en veillant à ce qu'il respecte les principes de la gestion partagée et des partenariats; signale que ce fonds pourrait se voir doté de ressources financières supérieures à celles du FTJ actuel;	27. invite la Commission à proposer un nouveau fonds, le FTJ II, pour la période de programmation qui suivra 2027, en veillant à ce qu'il respecte les principes de la gestion partagée et des partenariats; ***appelle de ses vœux une directive pour une transition juste dans le monde du travail qui définisse un cadre législatif garantissant la création d'emplois de qualité dans les régions affectées;*** signale que ce fonds devrait se voir doté de ressources financières supérieures à celles du FTJ actuel ***et entraîner une charge***

administrative moindre afin d'apporter un soutien plus robuste aux régions et travailleurs qui traversent la transition écologique, et qu'il devrait renforcer la consultation et la participation des partenaires sociaux et des parties prenantes locales lors de la conception et de la mise en œuvre des initiatives visant à atténuer les conséquences dommageables sur le plan social telles que le chômage et la précarité énergétique ou liée aux transports;

ANNEXE: ENTITÉS OU PERSONNES DONT LA RAPPORTEURE A REÇU DES CONTRIBUTIONS

La rapporteure pour avis déclare, sous sa responsabilité exclusive, n'avoir reçu aucune contribution d'une entité ou personne devant être indiquée dans la présente annexe en vertu de l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur.

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS

Date de l'adoption	13.5.2025
Résultat du vote final	+: 38 –: 12 0: 5
Membres présents au moment du vote final	Maravillas Abadía Jover, Grégory Allione, Li Andersson, Pascal Arimont, Gabriele Bischoff, Vilija Blinkevičiūtė, Rachel Blom, Andrzej Buła, David Casa, Estelle Ceulemans, Leila Chaibi, Per Clausen, Henrik Dahl, Johan Danielsson, Marie Dauchy, Mélanie Disdier, Gheorghe Falcă, Chiara Gemma, Niels Geuking, Juan Carlos Girauta Vidal, Isilda Gomes, Alicia Homs Ginel, Sérgio Humberto, Irena Joveva, Marit Maij, Marlena Maląg, Jagna Marczułajtis-Walczak, Eleonora Meleti, Idoia Mendia, Maria Ohisalo, Branislav Ondruš, Aodhán Ó Ríordáin, Dennis Radtke, Liesbet Sommen, Villy Søvndal, Pál Szekeres, Georgiana Teodorescu, Romana Tomc, Raffaele Topo, Francesco Torselli, Brigitte van den Berg, Marie-Pierre Vedrenne, Marianne Vind, Mariateresa Vivaldini, Petar Volgin, Jan-Peter Warnke, Séverine Werbrouck
Suppléants présents au moment du vote final	Vivien Costanzo, Estrella Galán, Isabelle Le Callennec, Giusi Princi, Eugen Tomac, Kim Van Sparrentak
Députés visés à l'art. 216, par. 7, du règlement intérieur présents au moment du vote final	Hanna Gedin, Kai Tegethoff

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS

38	+
NI	Branislav Ondruš, Jan-Peter Warnke
PPE	Maravillas Abadía Jover, Pascal Arimont, Andrzej Buła, David Casa, Gheorghe Falcă, Niels Geuking, Sérgio Humberto, Isabelle Le Callennec, Jagna Marczułajtis-Walczak, Eleonora Meleti, Giusi Princi, Dennis Radtke, Liesbet Sommen, Romana Tomc
Renew	Grégory Allione, Irena Joveva, Eugen Tomac, Brigitte van den Berg, Marie-Pierre Vedrenne
S&D	Gabriele Bischoff, Vilija Blinkevičiūtė, Estelle Ceulemans, Vivien Costanzo, Johan Danielsson, Isilda Gomes, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Idoia Mendia, Aodhán Ó Ríordáin, Raffaele Topo, Marianne Vind
The Left	Li Andersson
Verts/ALE	Maria Ohisalo, Villy Søvndal, Kai Tegethoff, Kim Van Sparrentak

12	-
ECR	Chiara Gemma, Marlena Maląg, Georgiana Teodorescu, Francesco Torselli, Mariateresa Vivaldini
ESN	Petar Volgin
PfE	Rachel Blom, Marie Dauchy, Mélanie Disdier, Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres, Séverine Werbrouck

5	0
PPE	Henrik Dahl
The Left	Leila Chaibi, Per Clausen, Estrella Galán, Hanna Gedin

Légende des signes utilisés:
+ : pour
- : contre
0 : abstention